

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 décembre 2019

Date de convocation : 16 décembre 2019

Nombre de conseillers présents : 7

Procurations : 2

Le 23 décembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation régulière en date du 16 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, S. MOUQUET, Mrs G. BOMSTAIN, JL. CHAMPEAUX, P. ESPAGNO, S. RICCI, J. SEGERIC

Etaient absents : Mmes K. BYSTRICKY M. COCHE, Mrs F. BLACHEZ (procuration à C. BAYOT), X. de BOISSEZON (procuration à J. SEGERIC)

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

Délibération n° 2019-28: SDEHG : ENVELOPPE POUR PETITS TRAVAUX URGENTS 2020

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **5 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité de ses membres présents et représentés*, **DECIDE :**

- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de **5 000 €** ;
- De charger Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;

- d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- De préciser que, chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Délibération n° 2019-29: CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BOMSTAIN, Conseiller chargé du personnel, pour présenter ce point de l'ordre du jour qui consiste en la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 12 heures hebdomadaires.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12 heures hebdomadaires), pour exercer les fonctions d'accueil physique et téléphonique, la réalisation de divers travaux de bureautique, le suivi et la mise en forme des dossiers administratifs et l'archivage, ainsi que le traitement de dossier d'urbanisme et des affaires militaires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés **DECIDE :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- D'accepter cette proposition
- Et de demander à Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n° 2019-30: APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACQUISITION INTERCOMMUNALE D'UN BROYEUR A VEGETAUX

Le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt de l'acquisition intercommunale d'un broyeur à végétaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans un souci de bonne gestion des deniers publics, les Communes de Aureville, Auzeville, Pechbusque, Vieille-Toulouse et Vigoulet-Auzil, envisagent l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux ;

Considérant qu'une convention doit être signée pour organiser les modalités de cette acquisition ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention multipartite de mutualisation d'un broyeur de végétaux ;
- De dire que les crédits nécessaires d'un montant maximal de 5000 € seront inscrits dans le Budget Primitif 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibération n° 2019-31: AMENAGEMENT ACCOTEMENT RD 35 AVENUE DES COTEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de la réalisation d'un busage de fossé avec aménagement de l'accotement sur la RD35 jusqu'à la limite de la commune de Pechbusque.

La société GIESPER nous a fait une proposition :

Montant H.T	11 390.00 €
TVA 20 %	2 278.00 €
Montant TTC	13 668.00 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de prix ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Primitif 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibération n° 2019-32: TAXE D'AMENAGEMENT : RETRAIT DELIBERATION N° 2019-024 du 14 octobre 2019

Vu le courrier du bureau du contrôle de légalité en date du 21 novembre 2019 relatif à la délibération n°2019-024 du 14 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **ANNULE** la délibération n°2019-024 du 14 octobre 2019. Une nouvelle décision sera prise ultérieurement.

Jacques SEGERIC
Maire

~~Xavier DE BOISSEZON~~
1er adjoint

Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint

Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

~~François BLACHEZ~~

~~Kerstin BYSTRICKY~~

~~Marie COCHE~~

Sylvie MOUQUET

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme le 23 décembre 2019